

COMPTE RENDU

Du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, SCHMITT Jean-Dominique, PERREIN Alain, BONNET Julie, HOFFMANN Fabienne, MELY Arthur et LOSSON Mickaël.

Etaient absents : BIBET Laurent, excusé.

GHIZZO Frédéric, excusé donne procuration à MAST Dominique
AMBROSETTI Jessica, excusée donne procuration à ALBRECHT Cindy
MARTIN Christopher, excusé donne procuration à DUBOIS Nathalie
RUPPERT Virginie, excusée donne procuration à DUBOIS Nathalie

Monsieur KELSEN Alan a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – AVIS SAS VRY BIO-ENERGIES

Après exposé du Maire, le conseil municipal donne un avis favorable à la consultation publique concernant la SAS VRY-BIO-ENERGIES.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

2 – ACQUISITION D'UN DÉLAISSÉ DE LA RD71

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des travaux de déviation de la RD71 et de l'aménagement du carrefour avec la RD11, l'ancien tracé de la RD71 (Route de Hayes) est devenu un délaissé inutile à la voirie départementale.

Il propose que ce terrain, cadastré section 22 n°56/041, d'une contenance de 12 ares 68, soit acquis auprès du Département de la Moselle à l'euro symbolique et intégré à la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

-donne son accord pour acquérir auprès du Département de la Moselle, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section 22 n°56/041 ;

-autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 – RETROCESSION VOIRIE, EQUIPEMENTS COMMUNS ET DES RESEAUX - LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES III »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les voiries, les équipements communs et les réseaux du Lotissement « LE CLOS DES VIGNES III » appartenant à la SARL BRODOR IMMO, constitués par les parcelles Section 21. Numéros 171-193-239-240 et section 23 Numéros 108-109-155, d'une contenance totale de 26 ares 16 ca, ont vocation à être cédés à la Commune, pour être intégrés au Domaine public communal.

L'acquisition se fera au prix symbolique de 1,00 euro, par acte notarié, aux frais de la commune.
Il a été procédé au recollement de ces voiries, des équipements communs et des réseaux, ainsi qu'il résulte de tous les équipements soit conforme.

La commune émet une retenue sur la résistance éventuelle du mur de la parcelle 108 section 23 sur lequel aucune vérification des fondations et « résistance » n'ont été réalisés par le lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition desdites parcelles, au prix symbolique de 1,00 euro, à recevoir par Me Gilbert GRAZIOSI, notaire associé à VIGY (Moselle), à faire toutes démarches utiles et nécessaires et à faire toutes déclarations.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION ROUTIERE - GONDREVILLE

Le conseil municipal autorise le maire à faire des demandes de subventions au titre de l'AMISSUR et de la DETR pour la limitation de vitesse à Gondreville.

Pour : 14 -Contre : 0 -Abstention : 0

5 – DIVERS

Le maire informe :

-Christophe Bischoff, l'ouvrier communal de la commune est sorti des effectifs le 07/01/2023.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Dominique MAST